

FANNY HARTMAN

FORMATION

- Maîtrise de conférences en droit privé **2019**
- Doctorat en droit de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne **2018**
"La notion de libéralité", préface Anne-Marie LEROYER, IRJS, 2020, t. 115
- Master 2 droit notarial à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne **2011**
- Master 2 droit patrimonial approfondi à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne **2010**

ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT

Maître de conférences à l'Université de Picardie- Jules verne

Depuis septembre 2019

Directrice du Master droit notarial

Directrice de la Licence professionnelle Métiers du notariat

Cours : droit de la famille (L1, LPMN), droit des successions (LPMN), droit des régimes matrimoniaux (M1, LPMN), droit patrimonial de la famille (M2 et IEJ)

PUBLICATIONS

OUVRAGE

« **La notion de libéralité** », préface Anne-Marie LEROYER, IRJS, 2020, t. 115

ARTICLES

1. « **Pédagogie de l'universitaire et apprentissage du droit dans une visée professionnelle** », in *La profession de notaire, les risques de l'exercice*, Ceprisca, à paraître
2. « **Pour une meilleure articulation des régimes matrimoniaux et du droit bancaire à propos du compte en banque des époux** », *JFA* n° 3-2023, juill. 2023

NOTES ET OBSERVATIONS SOUS ARRÊTS

3. « **Calcul de la créance de participation : la prise en compte de l'industrie personnelle de l'époux par la Cour de cassation** », à paraître
 4. « **Prescription des créances entre époux séparés de biens : attention au délai de droit commun** », *RLDC* nov. 2022, n° 208, p. 24
 5. « **Application du droit commun de la prescription aux concubins en matière de créances contre l'indivision** », *Defrénois* juin 2022, n° 25, p. 25
 6. « **L'application de la jurisprudence Authier à une exploitation agricole appartenant en propre à un époux** », *D.* 2022, p. 56
 7. « **Un nouvel obstacle à l'indemnisation du concubin *solvens* sur le fondement de l'article 555 du Code civil : les dépenses de la vie commune** », *D.* 2020, p. 2444
 8. « **Partager n'est pas administrer provisoirement une succession** », *RLDC*, sept. 2020, n° 184
 9. « **Vers une interprétation restrictive du domaine de la contribution aux charges du mariage** », *Defrénois* 2020, n° 5, p. 17
 10. « **Un utile rappel de la nécessité de prévoir une clause alsacienne en cas d'apport à la communauté** », *D.* 2020, p. 64
 11. « **L'exclusion de l'apport en capital des modes d'exécution de la contribution aux charges du mariage** », *Dr. et pat.*, juill. 2020, n° 304, p. 12
 12. « **Vers une interprétation restrictive du domaine de la contribution aux charges du mariage** », *Defrénois* janv. 2020, n° 5, p. 17
 13. « **Un utile rappel de la nécessité de prévoir une clause alsacienne en cas d'apport à la communauté** », *D.* 2020, p. 64
 14. « **Vers une primauté du droit du divorce sur le droit des procédures collectives ?** », *D.* 2019, p. 980
 15. « **Positions de thèse** », *D. fam.*, déc. 2019, p. 7
 16. « **De nécessaires aménagements rédactionnels suite à la confirmation de la nature irréfragable de la clause de présomption de contribution aux charges du mariage par la Cour de cassation** », *LPA* 2015, n° 107, p. 18
 17. « **Constitutionnalité du droit de présentation : une courte victoire pour le notariat** », *LPA* 2014, n° 245, p. 16
 18. « **L'indemnisation des impenses réalisées par un ex-époux sur les biens communs durant l'indivision post-communautaire** », *LPA* 2014, n° 234, p. 7
-